



# COMPTE RENDU

## Réunion Multilatérale avec la DRH-MD

### Reprise des années de service dans le secteur privé des ouvriers de l'Etat 9 novembre 2020

La multilatérale à laquelle nous étions invités lundi 9 novembre par la DRH-MD avait pour but de débattre sur le texte concernant la reprise des années de service dans le secteur privé des ouvriers de l'Etat, en vue d'être présenté au prochain CTM qui doit se tenir en décembre. Cette mesure, si elle est validée, est destinée aux nouvelles embauches dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Un début de présentation nous est fait arguant qu'il faut pallier au mieux aux départs des OE vers le privé, notamment dans le secteur Aéronautique.

**FO** : l'administration viendrait-elle de découvrir ce que **Force Ouvrière** n'a cessé de répéter : qu'à laisser partir nos compétences sans recrutement en temps et en heure et en ne formant plus en amont comme par le passé, nous allons au-devant d'une perte de savoir-faire et de réactivité.

L'administration nous explique également :

- que les jeunes diplômés sont plus attirés par les sirènes du privé que par nos offres de recrutement ;
- que la tranche « trentenaire » qui nous avait toutefois rejoints, forte d'une première expérience acquise, va se vendre hors du ministère ! Sans compter les « quadras » qui ont capitalisé de nombreuses années de professionnalisme au sein de notre institution pour lesquels cet acquis semble très recherché.

**FO** : encore une fois, rien de surprenant à cela ! Comme nous l'avons crié haut et fort chez **Force Ouvrière** depuis des années : le savoir-faire, les compétences, méritent un salaire en adéquation.

Nous le constatons depuis longtemps sur bien des professions où l'administration a voulu un service au rabais, les services concernés sont en souffrance.

Le texte propose une reprise pour moitié de l'ancienneté dans le privé à concurrence de 8 années maximum et dans un secteur attendant à celui du poste proposé.

En résumé, selon l'ancienneté prise en compte, le recrutement se fera du GR VI 1<sup>er</sup> échelon au GR VI 5<sup>ème</sup> échelon maximum.

Bien entendu tout en restant sur les professions ouvertes au recrutement à l'heure actuelle.

A la proposition d'un effet rétroactif pour les précédents OE embauchés, la DRH-MD nous explique que juridiquement elle est dans l'impossibilité de mettre en œuvre cette procédure pour qu'elle soit acceptée par le FSPOEIE.

Pour nos apprentis présentant l'essai d'embauche, cela ne semble pas être une difficulté pour la prise en charge au vu de ce que cela peut représenter : un échelon au maximum.

Sur la demande pour la reprise totale des années de services lors du recrutement, l'administration n'y est pas favorable afin de ne pas créer une situation trop conflictuelle avec les OE embauchés précédemment n'ayant pas bénéficié de telles mesures.

**FO** : voici une situation qui n'est pourtant pas nouvelle, en effet, dans son dogme comptable, l'administration nous ramène quelques années en arrière, où ce même phénomène de dichotomie s'est produit pour les fonctionnaires en 2005.

Tirer des leçons du passé eut été bénéfique, mais bénéfique n'est point bénéfice...

L'administration explique qu'il est nécessaire de faire confiance aux CAPSO dans l'instant pour éviter les injustices qui pourraient voir le jour.

**FO** : en étant trivial, nous pourrions dire : « Et la marmotte elle met le chocolat dans le papier aluminium... ». Le constat est que nous, organisations syndicales, devons expliquer l'inexplicable aux personnels. **Force Ouvrière** revendique le rétablissement des échelons d'affûtage lors de l'essai d'embauche.

Pour clore le sujet, l'administration dit réfléchir à une solution de fidélisation : le « package Welcome »

**FO** : fort bien, cela ne résout en rien la situation actuelle et les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent.

**Force Ouvrière** revendique le rétablissement des échelons d'affûtage lors de l'essai d'embauche, voilà une mesure de « Bienvenue ».

#### **TSO** :

Sujet annexe abordé à la suite de cette réunion :

Les TSO anciens : nous avons été confrontés il y a presque un an à une nouvelle sentence touchant les TSO qui se voient refuser par la caisse des dépôts et consignation (CDC) la prise en compte sur leur retraite de ce type d'avancement.

La caisse des dépôts et consignations applique les dispositions de l'article 14 du décret n° 2004-1056 du 5 octobre 2004, qui définit le régime de retraite actuel des ouvriers de l'Etat, alors qu'auparavant, le calcul était effectué sur la base de la rémunération perçue, plus avantageux pour les agents.

En conséquence, les OE et TSO rémunérés au groupe supérieur voient leur pension liquidée sur la base de leur groupe d'appartenance et non sur la base de la rémunération perçue.

La DRH-MD, pour pallier à ce qui ne semblait pas être fait en bonne et due forme par le passé sans aucune communication vers les personnels concernés, a procédé comme suit :

Il a été pris sur le contingent global des avancements TSO, le nombre nécessaire pour faire avancer officiellement lors des CAPSO ces futurs retraités et cette méthode sera renouvelée chaque année en fonction des départs. Il reste 60 TSO dans ce cas et 40 ouvriers de l'état avant la mise en place de l'avancement à l'ancienneté.

**FO** : la CDC doit sacrément vouloir la peau des TSO pour en arriver à tout éplucher pour économiser quelques sous au détriment des personnels.

### CONCLUSION

*On ne peut bien entendu que se réjouir de nouvelles avancées au recrutement d'ouvriers de l'Etat, mais ne soyons pas dupes, l'administration essaie de mettre des pansements sur une hémorragie dont elle en est la cause.*

*On nous parle de volonté, d'attractivité, la belle affaire ! Nous nous sommes toujours battus à **Force Ouvrière** pour un vrai recrutement en nombre et une rémunération à la hauteur de nos prétentions afin de tenir un niveau de compétence tel que le nôtre, l'opérationnel se doit d'être le plus performant : mettons de vrais moyens financiers pour nos embauches et pour revaloriser nos ouvriers du ministère des Armées pour pallier à cette réelle problématique, l'équation est simple !*

*Sur le sujet des TSO et ouvriers anciens nous ne pouvons que dénigrer la CDC qui est devenue caisse à faire de l'argent, la Caisse Des Comptables ! Et non plus un organisme d'Etat à fond social.*

*Pour preuve, seul le mot rentabilité prend grâce chez eux, ils investissent à tout va dans des sociétés d'économies mixtes pour engranger des bénéfices, mais il est bien loin le temps de la redistribution.*

*Nous ne pouvons que vous conseiller de prendre attache auprès de vos délégués **Force Ouvrière** pour vous aider dans votre quotidien.*

Paris le 12 novembre 2020

